

**Sylvie Foliquet, liste JOUY AUTRE GAUCHE à Jouy le Moutier**

1°/ Tirer parti de la loi Barnier qui permet aux collectivités de mettre un terme en février 2015 aux contrats de délégation de plus de 20 ans et d'exiger de la CACP une étude objective et indépendante qui analyserait, pour les comparer, les avantages et inconvénients techniques et financiers de la continuation des contrats de délégation (dsp) ou de la reprise des services publics en régie directe ?

**OK, sauf si on a des pénalités terribles si on dénonce le contrat avant son terme**

2°/ Programmer dès la désignation du nouveau conseil communautaire et du nouvel exécutif de l'Agglomération une consultation de la population sur le retour en régie publique, le moment venu, de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées ?

**OK sur le principe, mais pas forcément « dès la désignation du nouveau conseil communautaire », car il peut y avoir des aspects techniques et financiers, compliqués à comprendre**

3°/ Organiser la participation permanente des usagers, grâce à une Commission Consultative des Services Publics Locaux formée, soutenue dans ses travaux et respectée dans ses préconisations, et à un futur conseil d'exploitation de chaque régie ?

**OK**

4°/ Exercer vos responsabilités électives dans la transparence et l'indépendance stricte à l'égard des intérêts et groupes de pression privés ?

**OK**

5°/ Encourager et sécuriser l'intégration, dans toute nouvelle régie des salariés dont les compétences et l'expérience seront précieuses.

**OK**

6°/ Enrichir l'expertise et le savoir-faire technique du service public local par un partage des expériences, des analyses et des projets avec les autres opérateurs publics ?

**OK**

7°/ Faire abandonner, au plan tarifaire, la prime fixe pour l'adoption immédiate d'un barème vraiment social de tarification de l'eau ?

**OK**

8°/ Organiser le respect imprescriptible du droit à l'eau et à l'assainissement de toutes les populations quel que soit leur habitat.

**OK**

9°/ Agir résolument pour l'amélioration et la préservation de la qualité de l'eau ?

**OK**

10°/ Prendre des mesures pour économiser la ressource en eau et éviter la consommation d'eau potable pour tout usage qui se satisfait d'eau brute ?

**A voir : typiquement la bonne idée qui ne se préoccupe pas de sa réalisation. Cela impliquerait un double réseau au coût faramineux, dont un, le potable, aurait un débit si faible qu'il serait assez impossible à maintenir hygiénique. Sinon on irait vers la potabilisation individuelle, l'eau fournie n'ayant été débarrassée que du**

**minimum de polluants sans atteindre la norme de potabilité, fantasme récurrent des marchands qui rêvent de vendre à prix d'or des centrales de traitement d'eau individuelles intégrant adoucisseurs, osmoseurs, filtres à charbon et UV. Des usines à gaz exigeant une maintenance suivie qui ne sera jamais convenablement faite chez les particuliers. De magnifiques proliférations de micro-organismes en perspective.**

11°/ Engager un programme de réappropriation publique de la production locale d'eau potable, fondée sur la réalisation des périmètres de protection des forages et un recours rééquilibré aux captages de surface et en sous-sol ?

**OK**

12°/ Mettre en place un service réunissant en une seule entité les interventions publiques aux différentes étapes du cycle de l'eau ?

**OK**

À retourner à :

Signature : Sylvie Foliguet